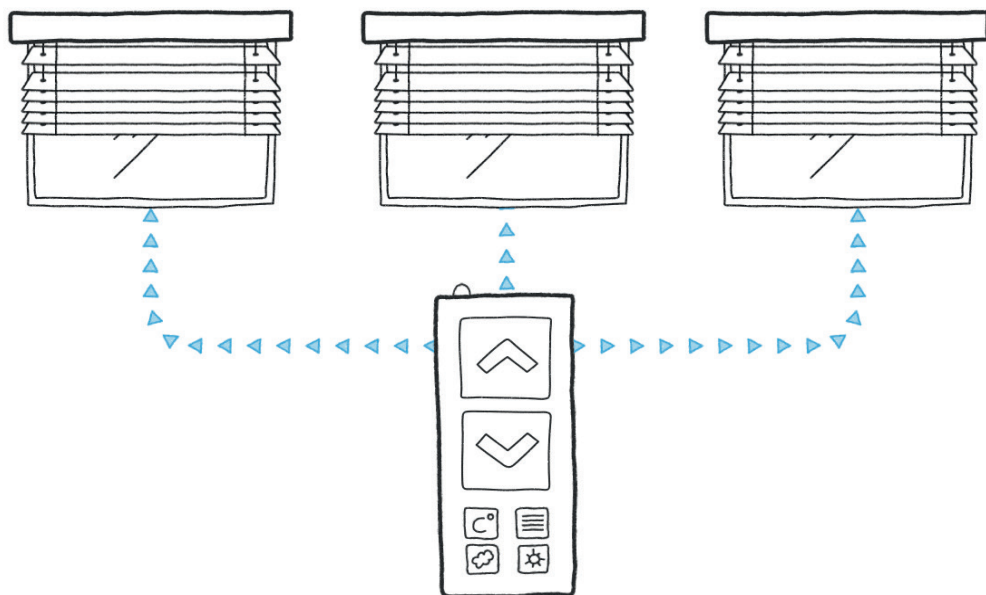


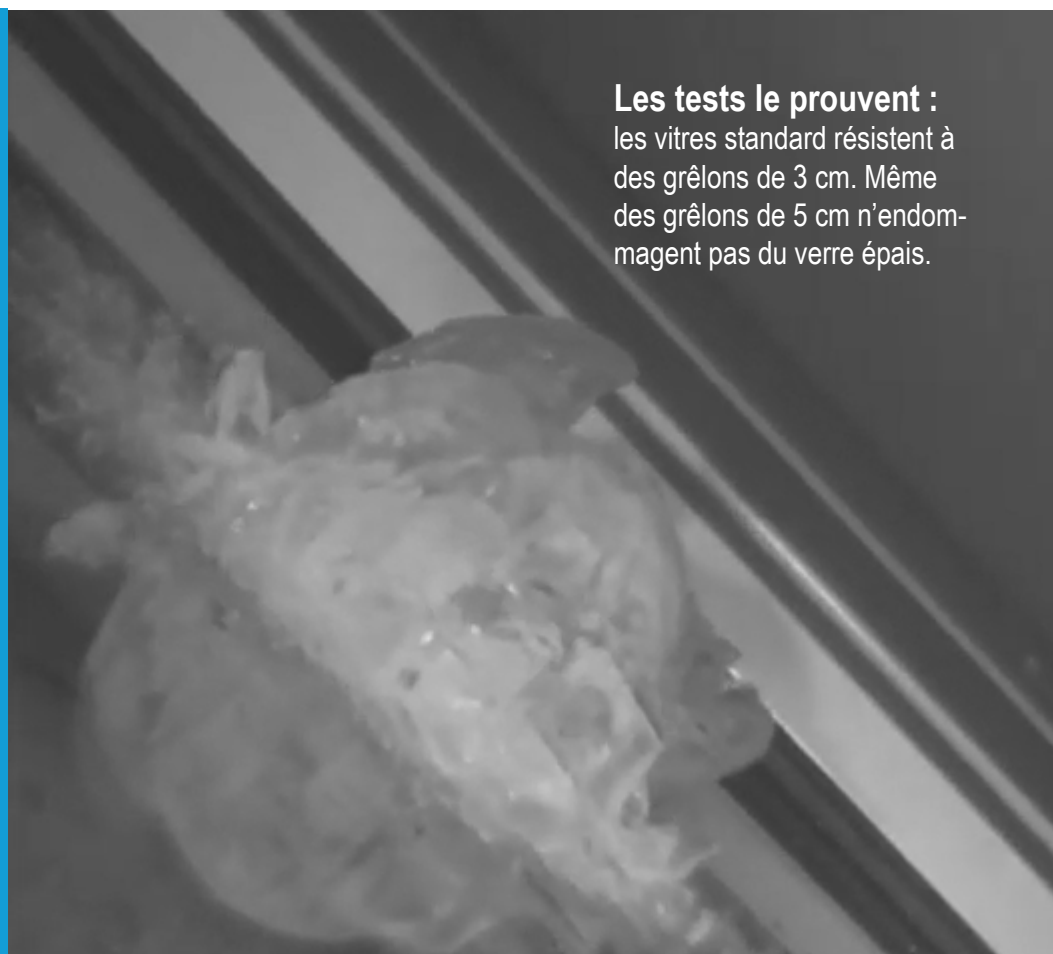
Dispositif automatique de commande des stores pour une protection optimale contre la grêle

Un service de votre établissement cantonal d'assurance

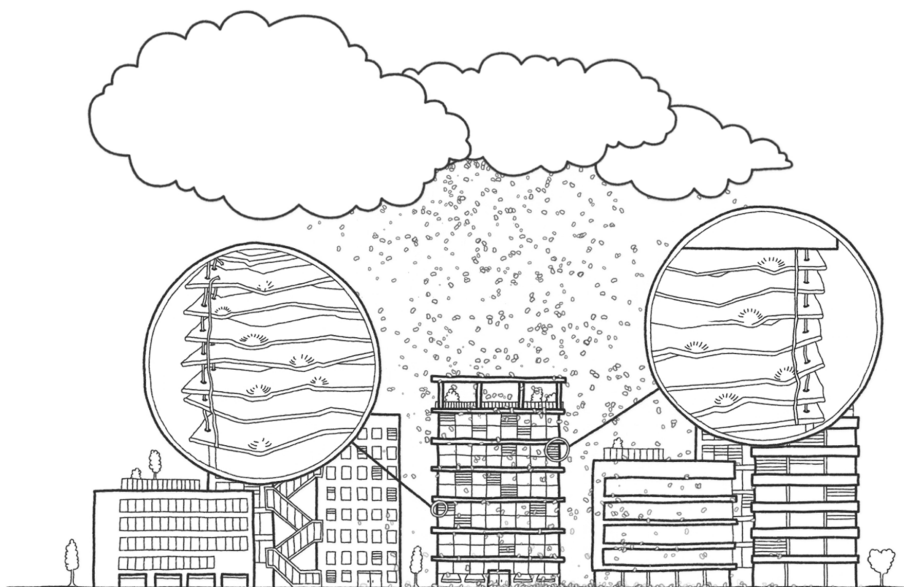


Risque de grêle en Suisse

En Suisse, les bâtiments sont exposés à un risque de grêle élevé. Les établissements cantonaux d'assurance paient chaque année près de 100 millions de francs suisses en moyenne pour les dégâts aux bâtiments causés par la grêle. Une part importante de cette somme totale de dommages est liée à l'indemnisation des stores à lamelles et d'autres éléments de protection solaire endommagés. Mais ces éléments ont une particularité et un avantage décisif par rapport à d'autres parties de l'enveloppe du bâtiment : dès qu'on les remonte, le potentiel de dommages devient presque nul. Aujourd'hui, les fenêtres et cadres de fenêtres modernes situés sous ces éléments sont très résistants et peu vulnérables aux averses de grêle.



Les tests le prouvent :
les vitres standard résistent à
des grêlons de 3 cm. Même
des grêlons de 5 cm n'endom-
magent pas du verre épais.

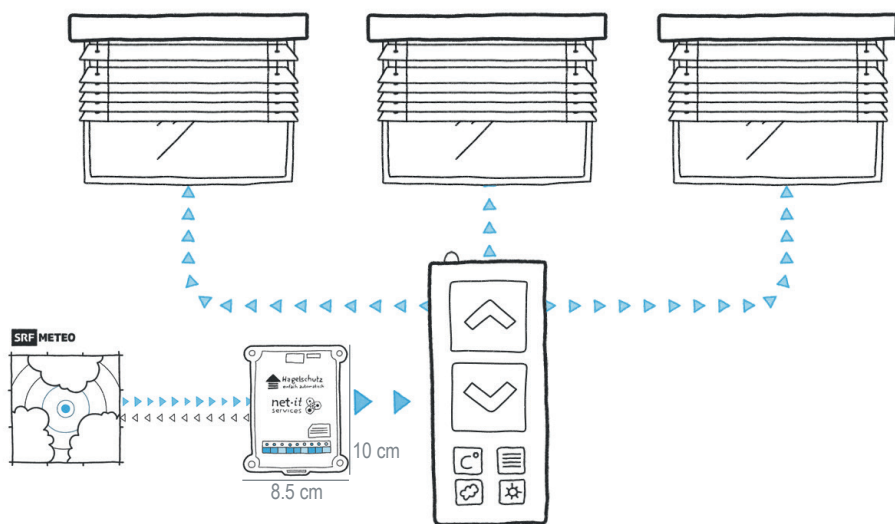


Une solution intelligente et durable

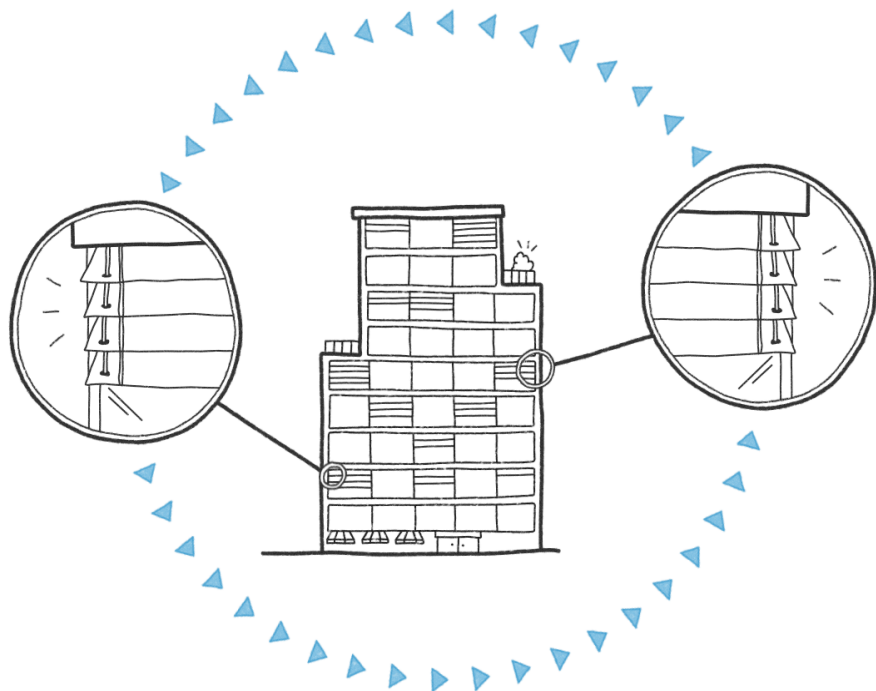
En collaboration avec SRF Meteo et NetIT Services, les établissements cantonaux d'assurance ont développé le système « Protection grêle – tout simplement automatique ». Dès qu'un bâtiment est menacé par un danger de grêle accru, SRF Meteo envoie un signal à un système électronique de commande du bâtiment. Ensuite, les stores remontent automatiquement et sont protégés de la grêle. Quand l'averse de grêle est passée, un deuxième signal fait en sorte que les stores reviennent dans la position prédéfinie. Le système d'alerte contribue à préserver la valeur de votre investissement en protégeant de manière intelligente les stores à lamelles et les autres systèmes de protection solaire.

Utilisation du système

L'installation du système est recommandée pour les nouveaux bâtiments et les bâtiments rénovés, mais aussi pour les bâtiments existants équipés d'un dispositif de commande des stores. L'installation d'un système de protection contre la grêle convient surtout aux grands bâtiments industriels, commerciaux ou de bureaux. Pour ces types de bâtiments, le dispositif de commande automatique vous seconde de manière ciblée et économique. Un boîtier, facile à installer, reçoit par Internet un signal d'alerte grêle. Différents types de dispositifs de commande du bâtiment sont capables de traiter le signal. Le boîtier de signal peut alors être relié à un dispositif simple de commande des stores pour des stores à lamelles individuels ou à un dispositif de commande complexe pour des grands bâtiments de bureaux.



Une fois le boîtier de signal installé, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est informée de la mise en service au moyen d'un procès-verbal de réception. Le propriétaire de bâtiment, le concierge et la gérance compétente reçoivent ensuite un accès direct gratuit, personnel et sécurisé à la plateforme en ligne « Protection grêle », sur laquelle ils peuvent contrôler en temps réel les alertes grêle en cours pour le bâtiment. Ils peuvent également consulter les dommages grêles des derniers mois et effectuer eux-mêmes des tests d'alerte.



Une procédure efficace

Optez pour la solution « Protection grêle – tout simplement automatique ». Le système se caractérise par un montage simple. Laissez-vous convaincre et ayez à l'avenir le sentiment rassurant d'avoir sous contrôle la protection de votre bâtiment contre la grêle sans rien avoir à faire. L'efficacité du boîtier de signal, alliée à la fiabilité du système d'alerte grêle de SRF Meteo, a fait l'objet d'un contrôle approfondi et est améliorée en continu. Vous misez ainsi sur un système moderne qui vous protégera à l'avenir contre les dommages indésirables aux stores à lamelles et autres éléments de protection solaire.

Plus d'informations

Les établissements cantonaux d'assurance (ECA) mettent gratuitement à disposition dans toute la Suisse le signal d'alerte grêle « Protection grêle – tout simplement automatique ».

Vous souhaitez faire installer le système dans votre bâtiment ?
Contactez-nous au moyen du formulaire :



www.protectiongrele.ch
hagelschutz@vkg.ch

Centre de conseil dans votre région :



Établissement cantonal d'assurance et de prévention
Place de la Gare 4
2002 Neuchâtel

Tél. +41 (0)32 889 62 22
www.ecap-ne.ch